

Province de Québec
Municipalité de la
Paroisse de
Saint-Paul-de-la-Croix

À une session ordinaire et mensuelle du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix, tenue à la salle du Conseil, au 3, rue du Parc, Saint-Paul-de-la-Croix, le lundi troisième jour du mois de mars 2008, à 20 h, et à laquelle sont présents :

Le maire : Monsieur Philippe Dionne

Les conseillers et conseillères : Madame Messieurs
Gilles Sigouin Robert Levesque Nancy St-Pierre
formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Isabelle Lagacé, conseillère, est absente. Celle-ci a motivé son absence.

Madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, est aussi présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Philippe Dionne, maire, souhaite la bienvenue aux élus (es) municipaux et aux citoyens de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix. Celui-ci lit l'ordre du jour.

Résolution 50-03-2008

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Gilles Sigouin, et adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présents (e), que l'ordre du jour soit accepté tel que lu en laissant le point intitulé "Affaires nouvelles" ouvert.

Monsieur Sylvain Desmeules, conseiller, prend son siège à 20 h 01.

Résolution 51-03-2008

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur Sylvain Desmeules, et adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présents (e), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise que les procès-verbaux suivants soient acceptés en sa forme et teneur pour les sessions suivantes :

- Du 14 janvier 2008;
- Du 4 février 2008.

Résolution 52-03-2008

PRÉSENTATION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par madame Nancy St-Pierre, et adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présents (e), que le bordereau numéro 02-2008 des comptes à payer soit accepté au montant de trente-sept mille trois cent quatre-vingt-dix-huit dollars et quarante-six cents (37 398,46 \$).

PRÉSENTATION DU BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS

Madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, dépose et présente aux élus (e) du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix le bordereau numéro 02-2008 des comptes payés au montant de quinze mille sept cent trente-sept dollars et neuf cents (15 737,09 \$).

SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS (ES) MUNICIPAUX

Chacun (e) des élus (e) du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix donne les informations pertinentes touchant leur dossier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

SUIVI DES DOSSIERS DE LA MUNICIPALITÉ

ADMINISTRATION

AVIS À LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS POUR L'EXPÉDITION DES AVIS D'ÉVALUATION ET DES COMPTES DE TAXES MUNICIPALES 2008

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale prévoit que la date d'expédition des avis d'évaluation et des comptes de taxes municipales est fixée pour le dernier jour de février;

CONSIDÉRANT QUE la fonctionnaire principale (directrice générale / secrétaire-trésorière) a vécu un surplus de travail au niveau du secrétariat et de la trésorerie touchant les dossiers suivants :

- **Projet de "Relocalisation et aménagement de la bibliothèque municipale ainsi que le local du Centre d'accès communautaire Internet (CACI)";**
- Préparation et envoi de documents gouvernementaux (budget 2008, T4, Relevé 1, CSST, etc.);
- Et tous les autres suivis demandés...;

CONSIDÉRANT QU' avec toutes ces raisons, les élus (es) municipaux jugent opportun que l'impression et l'expédition des avis d'évaluation et des comptes de taxes municipales 2008 soient le 20 mars 2008 afin de permettre à la directrice générale / secrétaire-trésorière de répondre adéquatement aux exigences du surplus de travail qui a été demandé concernant les différents dossiers mentionnés précédemment.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Robert Levesque, et adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présents (e), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de

Saint-Paul-de-la-Croix avise la ministre des Affaires municipales et des Régions, que l'impression et l'expédition des avis d'évaluation et des comptes de taxes municipales soient le 20 mars 2008.

Le paiement des taxes municipales 2008 soit versé aux dates suivantes :

- Le premier versement :
Le 30 avril 2008;
- Le deuxième versement :
Le 30 juillet 2008;
- Le troisième versement :
Le 30 octobre 2008.

Résolution 54-03-2008

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une correspondance de l'Association des directeurs municipaux du Québec au sujet du congrès annuel;

CONSIDÉRANT QUE le congrès se tiendra du 21 au 23 mai 2008, à Québec, sous le thème "**Un directeur général formé pour chaque municipalité !**".

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Robert Levesque, et adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présents (e), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise que madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, assiste et participe au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui se tiendra du 21 au 23 mai 2008, à Québec, sous le thème "**Un directeur général formé pour chaque municipalité !**".

CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Résolution 55-03-2008

DEMANDE DE SOUTIEN POUR PERMETTRE DES CAMPS DE VACANCES POUR LES ENFANTS DE FAMILLES À FAIBLE REVENU, ÉTÉ 2008

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une correspondance de monsieur Gaëtan Malenfant, organisateur communautaire du CLSC Rivières et Marées, en date du 28 janvier 2008, au sujet d'une demande de soutien financier pour des camps de vacances à des enfants de familles à faible revenu pour l'été 2008;

CONSIDÉRANT QUE

les raisons de leur demande sont :

- Malgré une situation économique dite très bonne dans la M.R.C. de Rivière-du-Loup, il y a malgré tout, plusieurs familles à faible revenu qui vivent des stress continus et n'ont pas les moyens d'avoir des projets de vacances;
- Que l'expérience des années antérieures démontre les bienfaits d'un séjour en camps de vacances, pour certains enfants et leurs parents vivant des situations familiales difficiles;
- Que le CLSC ne peut répondre seul aux besoins des enfants. De plus, les coûts de séjour d'une semaine sont maintenant de trois cent quarante dollars (340 \$) en moyenne par enfant (inscription, séjour, taxes).

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par madame Nancy St-Pierre, et adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présents (e), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix verse une contribution financière de vingt-cinq dollars (25 \$) aux

Fonds de dépannage PA.RI.CI. / camps de vacances afin de permettre à des jeunes qui vivent dans des familles à faible revenu de séjourner une semaine à un camp de vacances.

Madame Marie-Jeanne Dubé, conseillère, prend son siège à 20 h 05.

Résolution 56-03-2008

RENOUVELLEMENT À TITRE DE MEMBRE AINSI QU'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DU GRAND-PORTAGE

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une correspondance de madame Aline Dion, présidente de la Fondation du Centre Hospitalier Régional du Grand-Portage, en date du 12 février 2008, au sujet du renouvellement à titre de membre ainsi qu'une contribution financière à la Fondation du Centre Hospitalier Régional du Grand-Portage;

CONSIDÉRANT QU'

être membre de la Fondation du Centre Hospitalier Régional du Grand-Portage, c'est de croire en la mission qu'elle s'est donnée, de permettre à notre région des soins de qualité par l'achat d'appareils spécialisés. C'est aussi croire que la contribution annuelle de dix dollars (10 \$) peut faire une différence, que cette participation crée un attachement et permet le développement d'un sentiment d'appartenance qui grandit au fil du temps;

CONSIDÉRANT QUE

la fondation procure des avantages médicaux à des milliers de personnes sur un immense territoire.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Robert Levesque, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise :

- A-** Qu'un montant de dix dollars (10 \$) soit versé pour le renouvellement à titre de membre à la Fondation du Centre Hospitalier Régional du Grand-Portage;
- B-** Qu'une contribution financière au montant de vingt-cinq dollars (25 \$) soit versée à la Fondation du Centre Hospitalier Régional du Grand-Portage pour le projet d'achat de deux (2) moniteurs cardiorespiratoires et d'un (1) moniteur foetal destinés au département de l'obstétrique.

Résolution 57-03-2008

PROGRAMME DESJARDINS - JEUNES AU TRAVAIL

- CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une correspondance de madame Nancy Dubé, en date du 26 février 2008, au sujet du Programme Desjardins - Jeunes au travail;
- CONSIDÉRANT QUE** les jeunes souhaitent acquérir une certaine autonomie financière, notamment par l'occupation d'un emploi pendant la période des vacances estivales;
- CONSIDÉRANT QUE** ces jeunes, n'ayant aucune expérience de travail, ont souvent de la difficulté à se trouver un premier emploi puisque les entreprises privilégient d'abord l'embauche de personnes ayant de l'expérience;
- CONSIDÉRANT QUE** le programme Desjardins - Jeunes au travail a vu le jour dans la région de Lanaudière en 1996 et tend maintenant à s'étendre à la grandeur du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE** ce programme permet aux jeunes âgés entre quinze (15) et dix-huit (18) ans d'acquérir une première expérience de travail rémunérée en entreprise;

CONSIDÉRANT QUE

ce programme consiste à établir un partenariat entre les Caisses populaires Desjardins, les entreprises du milieu ainsi que la communauté afin de créer des emplois de type "stages" d'une durée de cent quatre-vingt (180) heures et ainsi permettre à des jeunes âgés entre quinze (15) et dix-huit (18) ans d'acquérir une première expérience sur le marché du travail;

CONSIDÉRANT QU'

un partenariat a été établi avec le Carrefour jeunesse-emploi Rivière-du-Loup / Les Basques qui prend en charge le recrutement des entreprises et des jeunes participants, qui réalise les entrevues et la sélection des jeunes de même que la supervision et l'évaluation du programme;

CONSIDÉRANT QUE

le financement des stages est partagé entre les Caisses populaires Desjardins et les entreprises participantes.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Sylvain Desmeules, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix adhère au programme Desjardins - Jeunes au travail selon les modalités énumérées précédemment.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution 58-03-2008

**SERVICE DE RAMONAGE ET/OU D'INSPECTION DE CHEMINÉE
ARBEX DE SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX**

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une correspondance de monsieur Étienne Lepage, administrateur d'Arbex de Saint-Paul-de-la-Croix, en date du 10 décembre 2007, au sujet du renouvellement du service de ramonage et/ou d'inspection de cheminée pour 2008-2009;

CONSIDÉRANT QUE

le tarif est au montant de dix-sept dollars (17 \$) par cheminée plus taxes pour le ramonage et/ou l'inspection.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Robert Levesque, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise :

A-

Que l'offre de service d'Arbex de Saint-Paul-de-la-Croix soit acceptée au tarif de dix-sept dollars (17 \$) par unité plus taxes pour le ramonage et/ou l'inspection de cheminée pour 2008-2009;

B-

Que les équipements suivants soient fournis par la compagnie Arbex :

- Un camion nacelle;
- Un miroir, des hérissons à suie et à créosote pour les différentes formes, types et dimensions intérieures des cheminées de la municipalité;
- Des échelles de vingt-huit (28) pieds et trente-deux (32) pieds;
- Des tiges flexibles de différentes longueurs pour le ramonage par le dessus ou par le dessous ainsi que des adaptateurs pour lesdites tiges;
- Des hérissons spéciaux pour les cheminées qui sont préfabriquées, une lanterne portative;
- Un aspirateur à filtre extérieur type industriel dont les performances permettent un bon nettoyage;
- Des brosses, un balai, une pelle, un contenant ainsi qu'un extincteur de type A.B.C. d'une capacité de dix (10) livres;

- C-** Qu'une assurance en responsabilité civile générale soit en vigueur d'au moins un million de dollars (1 000 000 \$) pour couvrir les dommages qui pourraient survenir lors de l'exécution des travaux;
- D-** Qu'une copie d'assurance en responsabilité soit fournie à la municipalité avant l'exécution des travaux;
- E-** Qu'un avis soit distribué à la population pour l'informer des dates d'exécution desdits travaux.

RÉSEAU ROUTIER

Résolution 59-03-2008

ENTRETIEN DE LA MACHINERIE D'HIVER

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix désire que l'entretien et la réparation de la machinerie d'hiver soient effectués au printemps.

POUR CE MOTIF, il est proposé par monsieur Gilles Sigouin, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise :

- A-** Que monsieur Roberto Caron, inspecteur municipal, soit mandaté à effectuer les travaux d'entretien et de réparation de la machinerie d'hiver;
- B-** Que l'inspecteur municipal soit autorisé à acheter le matériel ainsi que de louer de l'équipement pour exécuter les travaux mentionnés précédemment.

Résolution 60-03-2008

**ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM EN FLOCONS
(ABAT-POUSSIÈRE)**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une offre de service de Sel Warwick pour l'approvisionnement de chlorure de calcium en flocons;

CONSIDÉRANT QUE ce fournisseur offre le ballot de 1 000 kg, au montant de quatre cent cinq dollars (405 \$) l'unité plus taxes.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Gilles Sigouin, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix achète douze (12) ballots de 1 000 kg pour l'approvisionnement de chlorure de calcium au montant de quatre cent cinq dollars (405 \$) l'unité plus taxes de Sel Warwick incluant les frais de transport.

Ce matériel doit être livré au garage municipal (80, rue Principale Ouest) vers la fin de mai ou début de juin 2008.

HYGIÈNE DU MILIEU

COLLECTE, INTERCEPTION ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Résolution 61-03-2008

**CONCLUSION D'UNE ENTENTE POUR LE PROJET DE FACTURE
NUMÉRO # 0094733 AVEC ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL,
POUR LES SERVICES DE GERANCE DES TRAVAUX EFFECTUÉS
EN 2006**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu de madame Lisette Proulx, contrôleur de Roche ltée, Groupe-conseil, en date du 5

février 2007, au sujet d'un "Projet de facturation" pour les services de gérance des travaux effectués en 2006;

CONSIDÉRANT QUE

les intervenants souhaitent finaliser et clore le dossier avant la vérification comptable pour l'année 2007;

CONSIDÉRANT QU'

une entente a été conclue entre les partenaires pour une somme de mille cent trente-trois dollars et dix-sept cents (1 133,17 \$) taxes incluses.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Robert Levesque, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise le paiement de l'entente conclue pour le projet de facture concernant les services de gérance des travaux effectués en 2006 pour un montant total de mille cent trente-trois dollars et dix-sept cents (1 133,17 \$) taxes incluses.

NOTE

PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE DE RÉFRIGÉRATEURS ET DE CONGÉLATEURS ÉNERGIVORES AU QUÉBEC

Madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, présente aux élus (es) de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix le Programme de récupération et de recyclage de réfrigérateurs et de congélateurs énergivores au Québec. Ce programme sera lancé à la mi-mars à la grandeur du Québec et se prolongera au cours des trois (3) prochaines années. RECYC-FRIGO offre un service de collecte gratuit des appareils à domicile, à condition que le réfrigérateur ou le congélateur ait dix (10) ans ou plus et qu'il soit en état de marche.

Les citoyens pourront ainsi se départir de leurs vieux appareils énergivores qui sont souvent conservés à l'achat d'un nouvel appareil. En plus de recevoir un chèque de soixante dollars (60 \$), ils réaliseront des économies d'énergie et poseront un geste positif pour l'environnement. Un suivi de ce dossier sera effectué en collaboration avec Co-éco et la M.R.C. de Rivière-du-Loup.

APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE POUR SKYPOWER CORPORATION

- CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une correspondance de monsieur Gilles Thibault, agronome, de l'entreprise Gilles Thibault consultant agricole inc., en date du 26 février 2008, au sujet d'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);
- CONSIDÉRANT QUE** monsieur Gilles Thibault, agronome, agit à titre de mandataire pour Skypower Corporation;
- CONSIDÉRANT QUE** la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de Skypower Corporation est pour l'implantation de deux (2) mâts de mesure de vent;
- CONSIDÉRANT QUE** ces ouvrages sont temporaires;
- CONSIDÉRANT** leur faible superficie au sol;
- CONSIDÉRANT QUE** l'implantation de ces structures n'a que très peu d'impact sur les activités agricoles;
- CONSIDÉRANT QUE** cette demande n'a aucun effet négatif sur les entreprises de production animales, sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole, sur la préservation pour l'agriculture des ressources en eau et en sol dans la municipalité et la région.
- POUR CES MOTIFS,** il est proposé par monsieur Gilles Sigouin, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix appuie la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de monsieur Gilles Thibault, agronome,

agissant à titre de mandataire pour Skypower Corporation, pour l'implantation de deux (2) mâts de mesure de vent dans notre municipalité.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

Résolution 63-03-2008

RENOUVELLEMENT DU PROJET D'ANIMATION EN MILIEU RURAL

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet d'animation en milieu rural concernant le service d'un agent de développement sur la base de deux journées et demi (2,5) par semaine, débutant le 2 janvier 2008 et se terminant le 31 décembre 2008;

CONSIDÉRANT QU' une contribution financière municipale est demandée à la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix pour la continuité du projet;

CONSIDÉRANT QUE la contribution estimée au début de l'année 2008 est de six mille deux cent cinquante dollars (6 250\$);

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques mois, la municipalité n'a plus de service d'agent (e) de développement;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'agent (e) de développement doit être comblé d'ici la fin de mars.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Gilles Sigouin, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise :

A- Que l'entente pour le service d'un (e) agent (e) de développement soit renouvelée pour l'année 2008 dans le cadre du projet d'animation en milieu rural;

- B-** Que la contribution financière demandée à la municipalité soit ajustée pour le nombre de mois de travail effectué par l'agent (e) de développement.

NOTE

ACTIVITÉ DE PROMOTION

Madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, informe les élus (es) du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix qu'une activité promotionnelle se tiendra le dimanche 6 avril 2008, à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup sous forme de déjeuner-buffet pour une rencontre avec monsieur Mario Dumont, chef de l'opposition officielle et député de Rivière-du-Loup, qui prononcera une allocution traitant des enjeux politiques et économiques du comté et ceux du Québec.

NOTE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRÈS DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, informe les élus (es) du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix que l'Office du Tourisme et des Congrès de Rivière-du-Loup tiendra son assemblée générale annuelle le mercredi 2 avril 2008, à l'Hôtel Lévesque de Rivière-du-Loup.

INFORMATIONS

PROCHAINE SESSION ORDINAIRE ET MENSUELLE

- La session ordinaire et mensuelle du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix se tiendra le 7 avril 2008, à 20 h, à la salle du Conseil, au 3, rue du Parc, Saint-Paul-de-la-Croix.

PROCHAINE RÉUNION DE TRAVAIL

- La prochaine réunion de travail pour préparer la session du 7 avril 2008, se tiendra dans la semaine du 31 mars 2008, à la salle du Conseil, au 3, rue du Parc, Saint-Paul-de-la-Croix.

NOTE

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, informe les élus (es) du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix que la vérification comptable s'effectuera les 18 et 20 mars 2008, au bureau municipal. Le dépôt des états financiers et le rapport du vérificateur sont prévus d'ici le 15 avril 2008, à la salle du Conseil, au 3, rue du Parc, Saint-Paul-de-la-Croix.

NOTE

DÎNER-CONFÉRENCE SUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, informe les élus (es) du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix qu'un dîner-conférence sur la souveraineté alimentaire se tiendra le vendredi 14 mars 2008, au Club de golf Les Saules, Rimouski. Aucun suivi n'est donné à cette invitation.

NOTE

CONSULTATION SUR LE LIVRE VERT «LA FORÊT, POUR CONSTRUIRE LE QUÉBEC DE DEMAIN»

Madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, informe les élus (es) du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix qu'une séance de consultation se tiendra le mardi 11 mars 2008, à la Salle Témiscouata, Notre-Dame-du-Lac, pour recueillir les commentaires et les avis des gens de la région sur le Livre Vert «La forêt, pour construire le Québec de demain».

NOTE

PARUTION D'UN NOUVEAU JOURNAL L'HORIZON

Madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, informe les élus (es) du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix qu'un nouveau journal intitulé "L'Horizon" voit le jour dans les Basques. Ce journal fournira aux municipalités de la région une

voix au chapitre de leur développement. Ce moyen de communication sera distribué dans toute la M.R.C. des Basques ainsi que dans notre municipalité et plusieurs autres, pour un total de huit mille cinq cents (8 500) copies.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet à traiter

PÉRIODE DE QUESTIONS

Résolution 64-03-2008

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 25, il est proposé par monsieur Gilles Sigouin, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que l'assemblée soit levée.

Philippe Dionne,
Maire

Hélène Malenfant, g.m.a.
Directrice générale / secrétaire-trésorière